Nations Unies A/78/72/Add.1–E/2023/59/Add.1

Assemblée générale
Conseil économique et social

Distr. générale
3 avril 2023
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-dix-huitième session
Point 23 a) de la liste préliminaire*
Activités opérationnelles de développement : activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

Conseil économique et social
Session de 2023
25 juillet 2023-26 juillet 2024
Point 7 a) de l'ordre du jour
Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement : suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil

Application de la résolution 75/233 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies : financement du système des Nations Unies pour le développement

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le financement total du système des Nations Unies pour le développement s'est élevé à 46,5 milliards de dollars en 2021, ce qui représente une augmentation de 8 % par rapport à 2020. Les contributions aux ressources de base ont représenté 21 % de ce montant et les contributions aux autres ressources, 79 %.

Une part croissante des contributions aux ressources autres que les ressources de base est allouée à des mécanismes de financement commun qui se caractérisent par des critères de préaffectation souples. Pour la sixième année consécutive, les contributions aux fonds de financement commun interinstitutions ont augmenté en 2021. Elles ont ainsi atteint un montant de 3,4 milliards de dollars, ce qui représente une hausse de 13 %. Les contributions aux fonds thématiques propres à une institution ont quant à elles augmenté pour la cinquième année consécutive, se chiffrant à près de 1,2 milliard de dollars (soit une augmentation de 12 %). Le Fonds commun pour les objectifs de développement durable et le Fonds pour la consolidation de la paix ont cependant vu leur financement diminuer en 2022, alors qu'il s'agit de deux fonds de financement commun mondiaux indispensables.

* A/78/50.

23-06210 (F) 110523 190523

Merci de recycler

Du point de vue des tendances de longue durée, le financement du système des Nations Unies pour le développement a affiché une forte croissance, ayant presque doublé en chiffres réels au cours des 10 dernières années. Cette croissance résulte principalement de l'accroissement des contributions aux ressources autres que les ressources de base, bien que les contributions aux ressources de base aient augmenté de 44 % au cours de la dernière décennie (en chiffres réels).

Les dépenses consacrées aux activités opérationnelles à l'échelle du système des Nations Unies ont augmenté de 5 milliards de dollars en 2021, représentant un montant total de plus de 45 milliards de dollars, dont environ 78 % a été utilisé pour mener des activités au niveau national. Cette augmentation résulte d'une hausse de 3 milliards de dollars au titre des activités de développement et d'une hausse de 2 milliards de dollars au titre des activités d'aide humanitaire. Il s'agit d'un écart par rapport à la tendance observée sur une période plus longue, le financement des activités humanitaires ayant généralement affiché une croissance beaucoup plus forte que le financement des activités de développement.

Les dépenses consacrées aux activités opérationnelles ont augmenté dans tous les groupes de pays en situation particulière, à commencer par les petits États insulaires en développement, où elles ont affiché une hausse de 40 % en 2021 par rapport à 2020. Dans le même temps, les activités étaient fortement concentrées dans un petit nombre de pays, les 14 principaux pays de programme ayant représenté 50 % des dépenses totales effectuées au niveau national en 2021. À l'autre extrémité, les 66 pays dotés de programmes de petite envergure ont compté pour 3 % dans le montant total.

Principales tendances

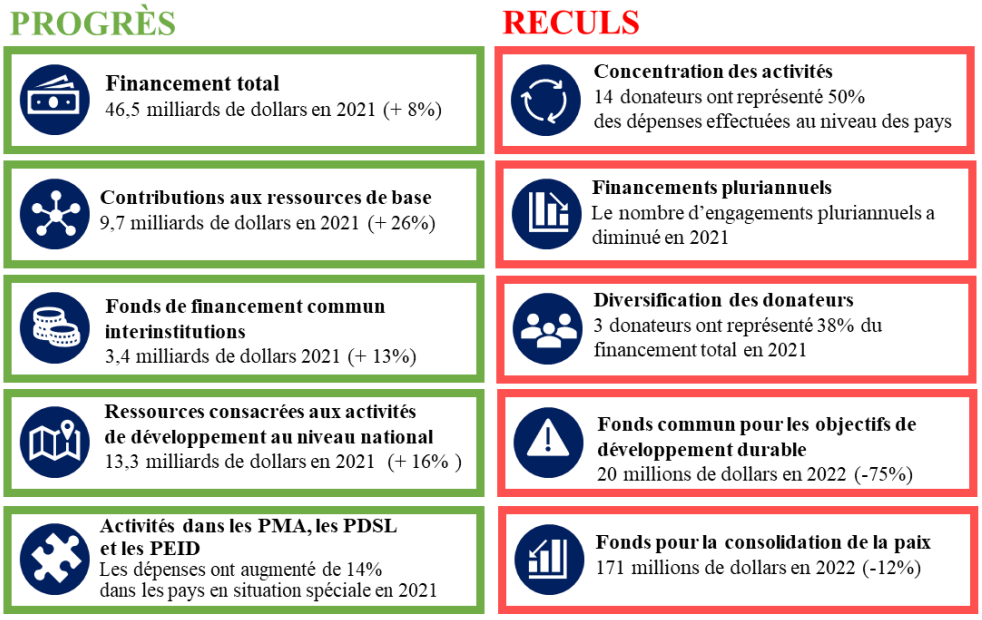

Source : Département des affaires économiques et sociales, 2023.

Abréviations : PMA = pays les moins avancés ; PDSL = pays en développement sans littoral ; PEID = petits États insulaires en développement.

Le présent additif est soumis en application de la résolution 75/233 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, qui contient des recommandations

détaillées sur le financement du système des Nations Unies pour le développement. Il donne un aperçu des données et tendances les plus récentes, l'accent étant mis sur l'année 2021[a], compte tenu des recommandations sur l'examen quadriennal. Le présent document vient compléter le chapitre IV du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet (A/78/72-E/2023/59). On trouvera des tableaux détaillés sur le financement ventilé par entité, contributeur, pays bénéficiaire et type de ressources (ressources de base, autres ressources, ressources communes, etc.) dans une annexe statistique disponible en ligne[b].

[a] Les activités opérationnelles de développement comprennent aussi bien les activités liées au développement à long terme que les activités à visée humanitaire à court terme.

[b] Voir www.un.org/ecosoc/en/node/47917947.

I. Volume et qualité du financement

1. Le financement total du système des Nations Unies pour le développement s'est élevé à 46,5 milliards de dollars en 2021, ce qui représente une augmentation de 8 % par rapport à 2020. Cette augmentation recouvre une hausse de 26 % des contributions aux ressources de base[1], qui ont atteint un montant de 9,7 milliards de dollars, soit 21 % du financement total en 2021. Les 79 % restants correspondent aux contributions aux autres ressources[2].

2. La hausse des contributions aux ressources de base s'explique en partie par le fait que les États membres ont augmenté le budget statutaire de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) en 2021, dans le cadre d'une action résolue visant à améliorer son dispositif de financement en réponse à la crise sanitaire mondiale due à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Comme suite à cette mesure, l'organe directeur de l'OMS, l'Assemblée mondiale de la Santé, a adopté une décision dans laquelle elle a demandé aux États membres d'augmenter leurs contributions progressivement, tous les deux ans, jusqu'en 2031, de façon à porter leur montant total à 50 % du budget-programme approuvé dans un délai de huit ans. Pendant l'exercice biennal 2020-2021, les contributions statutaires ont représenté 16 % du budget total de l'OMS.

3. L'augmentation des contributions aux ressources de base constatée en 2021 résulte également des annonces faites par les États membres de contributions volontaires pluriannuelles aux budgets du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)[3]. Les contributions pluriannuelles améliorent la prévisibilité du financement et la durabilité des programmes. Par définition, ces montants ont seulement été annoncés à ce stade, à l'exception des parts reçues en 2021.

A. Contributions aux ressources de base et aux autres ressources

4. Du point de vue des tendances de longue durée, le financement du système des Nations Unies pour le développement a affiché une forte croissance, ayant presque doublé en chiffres réels au cours des 10 dernières années (+ 94 %)[4]. En comparaison, le total net mondial de l'aide publique au développement (APD) a augmenté de 38 % en chiffres réels pendant la même période. Bien que les contributions aux ressources de base aient enregistré une hausse notable de 44 % en chiffres réels (voir figure 1), la majeure partie de la croissance du financement concerne les contributions aux autres ressources, d'où une baisse de la part des ressources de base dans le financement total (de 28 % en 2011 à 21 % en 2021).

---

[1] Les contributions aux ressources de base comprennent les contributions volontaires non préaffectées et les contributions statutaires.

[2] Les autres ressources sont des contributions préaffectées par les donateurs à des fins ou à des lieux spécifiques.

[3] Les données de financement figurant dans le présent rapport proviennent du système d'information et de données financières du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, qui est conforme aux Normes comptables internationales pour le secteur public, ce qui signifie que les recettes sont comptabilisées au moment où l'accord correspondant est conclu, même si celui-ci porte sur plusieurs années. Certaines entités appliquent des normes différentes à l'élaboration de leurs états financiers annuels.

[4] Prise en compte de l'inflation et des fluctuations des taux de change.

Figure 1
Évolution des contributions aux ressources de base et aux autres ressources (2011-2021)

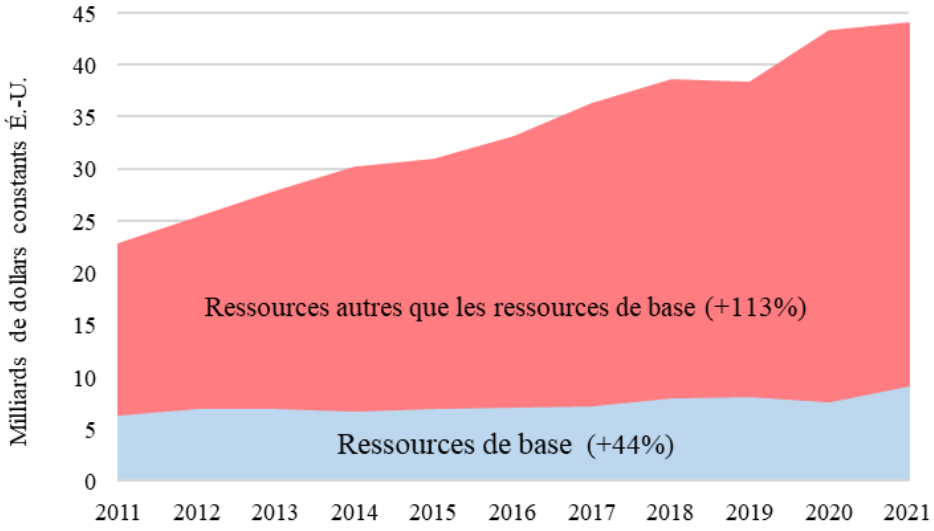

Source : Département des affaires économiques et sociales, 2023.

5. Les contributions aux ressources autres que les ressources de base faites dans le cadre de projets ne sont généralement pas directement réglementées par les organismes et mécanismes intergouvernementaux. La réglementation directe risque de causer des déficits de financement, si elle n'est pas suffisamment souple pour permettre la réaffectation de fonds des objets de dépense où le financement est excédentaire à ceux où il est insuffisant. L'application de critères de préaffectation stricts peut aussi contribuer à la fragmentation, à la concurrence et aux chevauchements d'activités entre les entités. Elle peut décourager les entités des Nations Unies d'agir de façon cohérente à l'échelle du système, selon des priorités et une stratégie communes. Près de trois quarts des pays de programme[5] ont estimé que les entités se livraient une concurrence forte ou modérée pour attirer les financements des donateurs, et leurs avis à ce sujet n'ont guère changé depuis 2014.

6. Si l'on tient compte des contributions aux ressources de base et aux autres ressources, le système des Nations Unies pour le développement représente le principal intermédiaire de l'aide multilatérale, recevant plus d'un tiers des fonds versés aux organisations multilatérales. La figure 2 présente les principaux intermédiaires de l'aide multilatérale, qui comptent ensemble pour 48 % dans l'APD mondiale.

[5] À l'exclusion des pays qui ont affirmé ne pas être en mesure de répondre.

Figure 2
Principaux intermédiaires de l'aide multilatérale (contributions aux ressources de base et aux autres ressources)

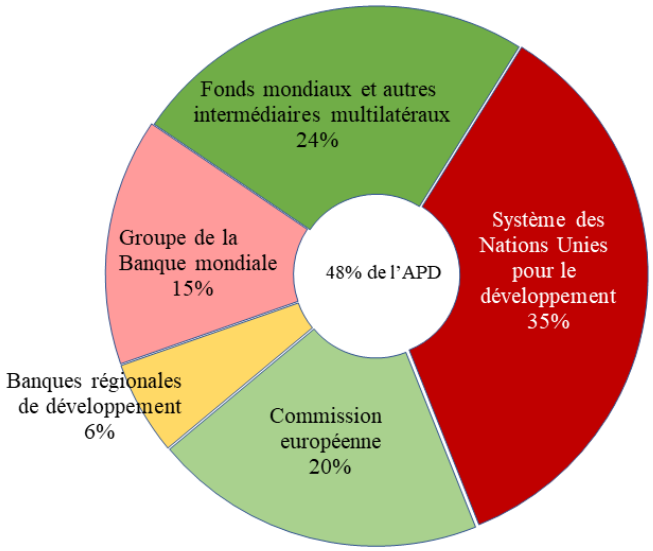

Source : D'après les statistiques du portail OCDE.Stat de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

7. De tous les principaux intermédiaires de l'aide multilatérale, le système des Nations Unies pour le développement est le seul à recevoir moins de contributions aux ressources de base qu'aux autres ressources. Indispensables à son fonctionnement efficace et efficient, les ressources de base sont essentielles pour obtenir des résultats à moyen et à long terme dans les domaines du développement et de l'aide humanitaire tout en réduisant la fragmentation au minimum. Les contributions aux ressources de base représentent également des investissements dans le développement, puisqu'elles servent, entre autres, à tirer parti de partenariats et à mobiliser des contributions supplémentaires aux autres ressources, de façon à développer les programmes.

B. Diversifier les sources de financement

8. La diversification des sources de financement demeure une priorité, sachant que la forte dépendance à l'égard d'un petit nombre de contributeurs rend les entités vulnérables à l'évolution des politiques de ces derniers. Des discussions ont régulièrement lieu à ce sujet dans le cadre des dialogues structurés sur le financement, et 84 % des entités du système des Nations Unies pour le développement rendent compte chaque année à leur organe directeur des mesures concrètes prises pour diversifier leurs donateurs, mais les progrès accomplis sont minimes, selon les dernières données sur le financement. En 2021, les 3 premiers États contributeurs ont représenté à eux seuls 38 % du financement total du système, et les 10 premiers, 56 %[6]. Ces chiffres ont peu changé au cours de la dernière décennie. De même, les cinq principaux contributeurs aux ressources de base ont fourni 50 % de ces ressources de 2018 à 2021 (voir figure 3). La figure 3 montre les contributions des

[6] Dans l'ordre, les 10 premiers États contributeurs en 2021 étaient les États-Unis d'Amérique, l'Allemagne, la Suède, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Japon, le Canada, la Norvège, le Danemark, le Royaume des Pays-Bas et la France.

16 États qui ont versé un montant moyen d'au moins 100 millions de dollars par an aux ressources de base du système de 2018 à 2021.

Figure 3
Principaux États contributeurs aux ressources de base (2018-2021)

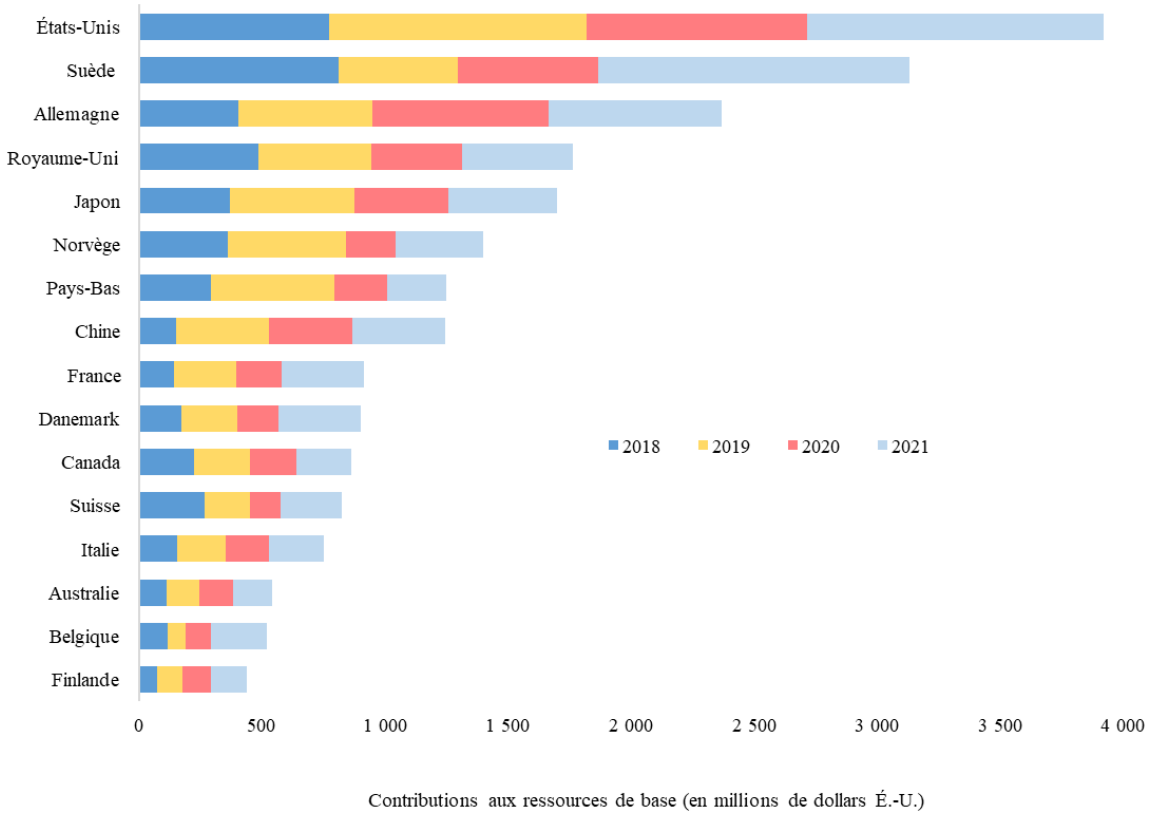

Source : Département des affaires économiques et sociales, 2023.

9. Ensemble, les États ont fourni 76 % du financement total en 2021. La part restante de 24 % provient des contributeurs présentés dans la figure 4, dont le plus important est la Commission européenne. Le financement provenant du secteur privé a augmenté de 22 %, sous l'effet notamment du montant sans précédent versé à l'UNICEF.

Figure 4
Principales sources de financement (2021)

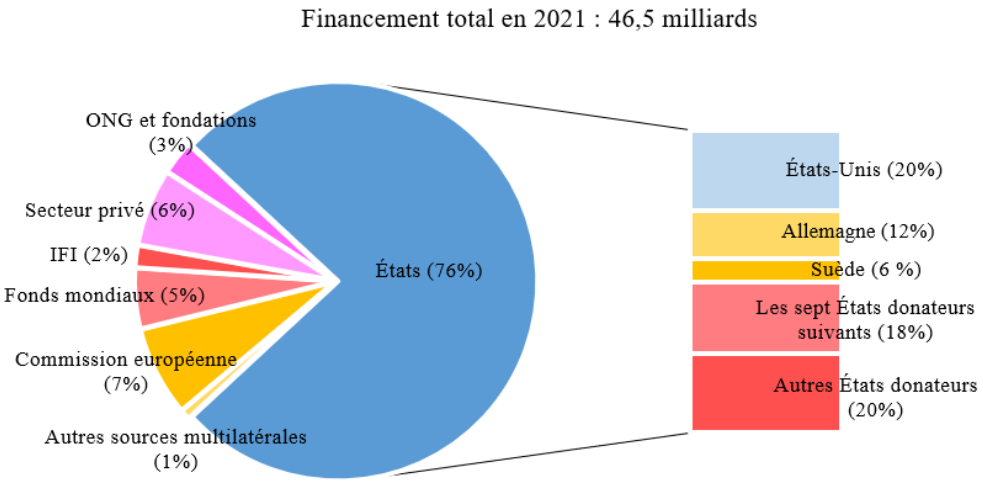

Source : Département des affaires économiques et sociales, 2023.

Abréviations : IFI = institutions financières internationales ; ONG = organisations non gouvernementales.

10. La collaboration avec les institutions financières internationales s'est intensifiée, notamment dans le cadre du financement du relèvement de la COVID-19, ce qui a contribué à faire augmenter de 32 % le financement provenant de cette source, dont le montant a ainsi atteint 833 millions de dollars en 2021.

11. Les contributions des pays de programme peuvent donner une indication de leur degré d'adhésion et d'appréciation à l'égard de l'action du système des Nations Unies pour le développement, tout particulièrement lorsque ces pays manquent de fonds. Or elles continuent de croître depuis 2015, leur montant total ayant augmenté de 48 % entre 2015 et 2021 et les contributions de ces pays aux ressources de base, de 133 % (voir figure 5).

Figure 5
Ressources fournies par les pays de programme (2015-2021)

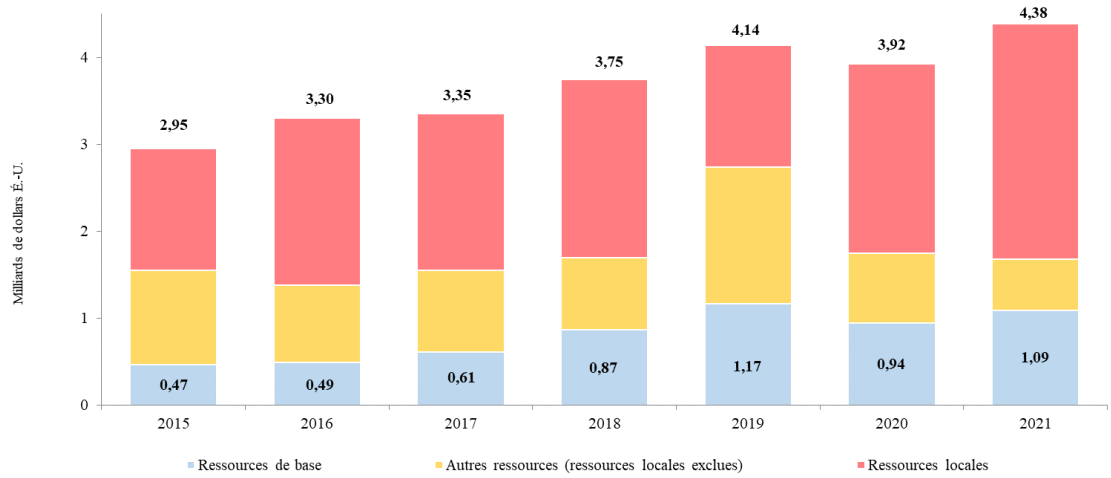

Source : Département des affaires économiques et sociales, 2023.

Figure 6
Principaux contributeurs parmi les pays de programme (2021)

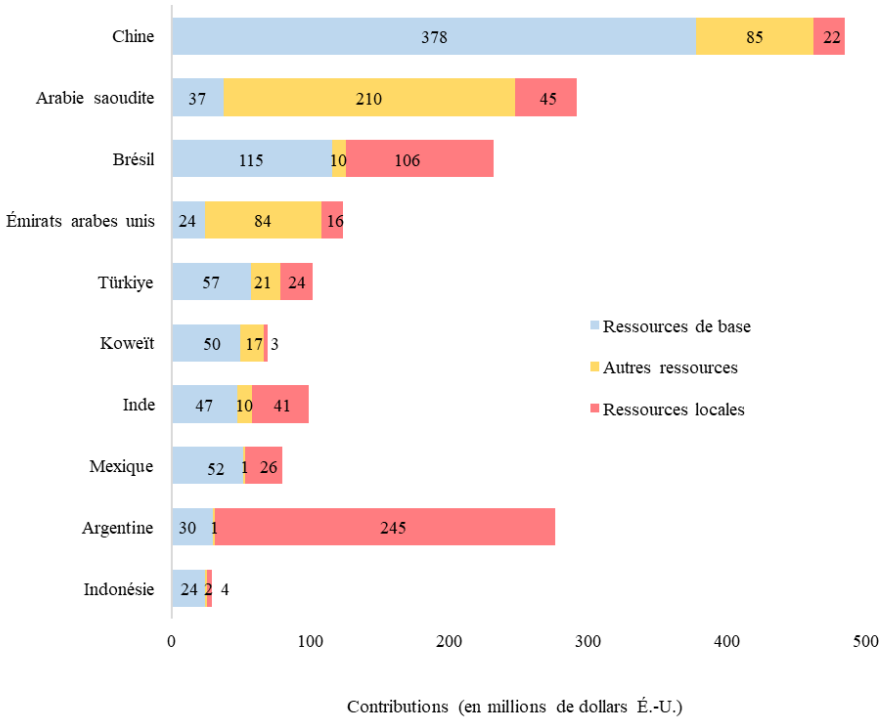

Source : Département des affaires économiques et sociales, 2023.

12. Les contributions aux programmes mis en œuvre sur leur propre territoire ont représenté un peu plus de 60 % du financement total fourni par les pays de programme en 2021. La figure 6 montre les contributions des principaux contributeurs parmi les pays de programme, compte non tenu des ressources locales, qui sont indiquées à titre de référence.

13. Les contributions financières pluriannuelles permettent au système des Nations Unies pour le développement de mener une action stratégique, agile et efficace. Une enquête a été conduite à ce sujet auprès de 30 entités des Nations Unies. Sur les 25 entités concernées, 20 ont estimé qu'il restait difficile d'accéder à un financement prévisible, souple et pluriannuel. Les entités ont également fait état d'une baisse du nombre d'engagements pluriannuels en 2021, par rapport à 2020. Parmi les entités concernées, 72 % (soit 21 sur 29) ont indiqué que plus de 30 % de leur financement total provenait de contributions pluriannuelles en 2021, contre 88 % des entités en 2020. En ce qui concerne les ressources de base, 42 % des entités concernées (soit 11 sur 26) ont affirmé qu'au moins 30 % des contributions reçues relevaient d'un engagement pluriannuel, contre 50 % en 2020. De grandes entités comme le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et l'UNICEF, notamment, ont fait état d'une baisse du nombre d'engagements pluriannuels en 2021.

14. Les entités des Nations Unies tiennent des dialogues structurés sur le financement avec leurs organes directeurs pour rapprocher les points de vue et trouver un terrain d'entente, afin d'aider les deux parties à respecter l'esprit du pacte de financement. En 2022, 79 % des entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable ont tenu au moins un dialogue structuré sur le financement avec leur organe directeur. Ce chiffre ne tient pas compte des entités du Secrétariat, pour lesquelles les dialogues sur le financement ont lieu dans le cadre des instances

compétentes de l'Assemblée générale, à savoir la Cinquième Commission et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. En 2022 comme pendant les années précédentes, ces dialogues ont été guidés par les engagements pris dans le cadre du pacte de financement, s'agissant notamment des échanges sur l'importance d'un financement prévisible et souple, de la diversification des donateurs, de la transparence et du contrôle de l'utilisation des ressources. Les dialogues ont également été l'occasion d'appeler l'attention sur les objets de dépense pour lesquels les entités manquaient de fonds et d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution des engagements pris dans le cadre du pacte de financement. En 2022, le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ont continué de suivre la pratique adoptée en 2019 consistant à organiser un dialogue informel conjoint avec les États Membres. Guidées par leur conseil d'administration respectif, ces entités se sont employées à harmoniser le format, la méthodologie et le contenu de leurs rapports concernant les dialogues sur le financement afin d'améliorer la qualité des dialogues. Il s'agissait notamment de définir des méthodes permettant d'améliorer la comparabilité et l'analyse des informations sur les déficits de financement.

C. Fonds de financement commun interinstitutions et thématiques

15. Le montant total des contributions aux fonds de financement commun interinstitutions a augmenté pour la sixième année consécutive en 2021, pour s'établir à 3,4 milliards de dollars (voir figure 7). Ces fonds reçoivent des contributions communes qui sont ensuite allouées à plusieurs entités des Nations Unies travaillant sur un thème commun et/ou dans la même zone géographique. Ils permettent aux entités concernées d'utiliser les ressources avec une certaine souplesse et de travailler ensemble pour obtenir des résultats collectifs.

16. Un peu moins de la moitié des contributions aux fonds de financement commun interinstitutions a été versée à des fonds de développement, soit un montant de 1,6 milliard de dollars représentant 12,3 % de l'ensemble des ressources autres que les ressources de base destinées à des activités de développement en 2021. Pour la deuxième année consécutive, ce chiffre a dépassé l'objectif de 10 % fixé dans le pacte de financement. Le reste des contributions a été versé à des fonds humanitaires, soit un montant de 1,8 milliard de dollars représentant environ 7,6 % des ressources autres que les ressources de base destinées à des activités humanitaires.

Figure 7
Contributions aux fonds de financement commun interinstitutions (2011-2021)

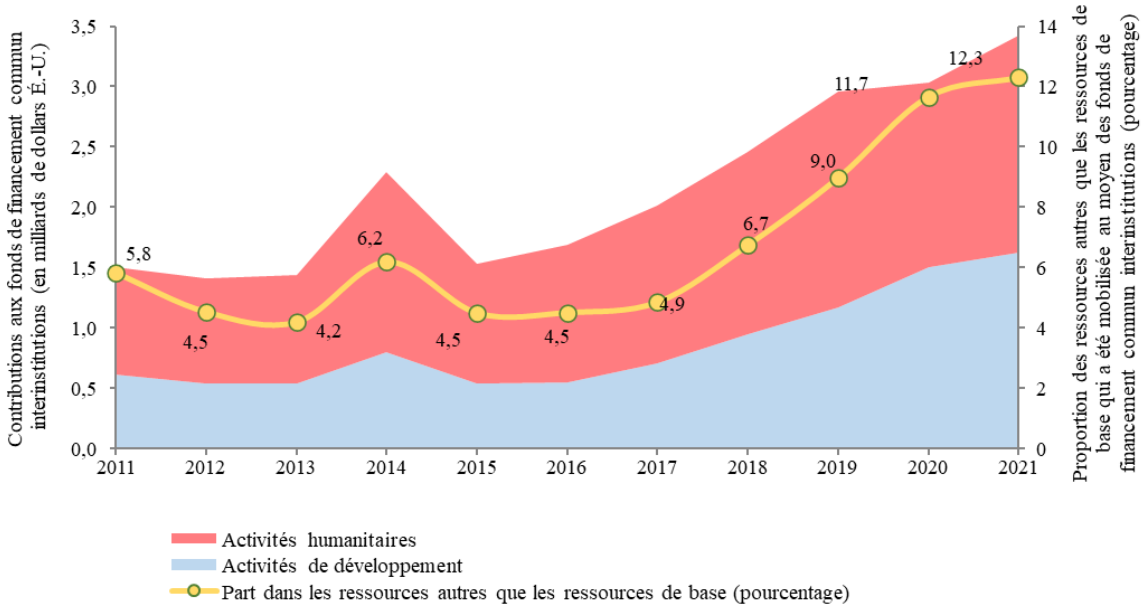

Source : Département des affaires économiques et sociales, 2023.

17. On constate que les sources de financement des fonds de financement commun interinstitutions, qui étaient peu nombreuses au départ, se diversifient peu à peu. En 2021, 12 donateurs ont chacun contribué un montant d'au moins 70 millions de dollars à ces fonds (voir figure 8), contre seulement 7 en 2019. Cela a réduit la dépendance à l'égard des plus grands contributeurs. En 2019, les cinq premiers contributeurs avaient été à l'origine de 72 % des contributions aux fonds de financement commun interinstitutions, contre 64 % en 2021.

18. La figure 8 montre également, pour chaque donateur, la part des contributions aux ressources autres que les ressources de base qui a été versée aux fonds de financement commun interinstitutions.

Figure 8
Principaux contributeurs aux fonds de financement commun interinstitutions : contributions et part dans les contributions totales aux ressources autres que les ressources de base (2021)

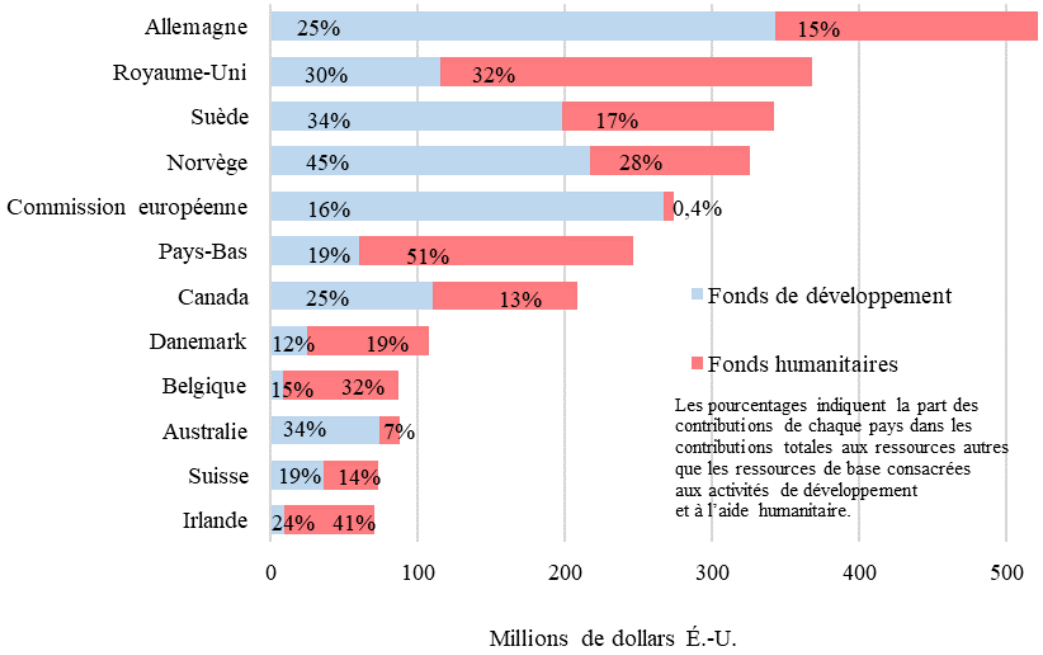

Source : Département des affaires économiques et sociales, 2023.

19. Le système des Nations Unies pour le développement a progressé dans la mise en place des outils de gestion communs aux fonds de financement commun interinstitutions [7]. La deuxième enquête annuelle réalisée par le groupe interinstitutions établi par le Groupe du contrôle de la gestion fiduciaire a confirmé que le fonctionnement des fonds de financement commun interinstitutions reposait en grande partie sur des mécanismes de gouvernance efficaces, des outils de gestion axée sur les résultats, des moyens de gestion des risques et des pratiques transparentes en matière de présentation d'informations. Des éléments novateurs tels que les versements liés aux résultats sont de plus en plus utilisés. La visibilité des contributeurs s'est améliorée : 82 % des fonds mentionnent désormais leurs contributeurs sur leurs plateformes de communication. Les trois quarts des fonds environ utilisent des marqueurs de genre, mais seulement la moitié alloue au moins 15 % des ressources à des programmes dont l'objectif principal est l'égalité des genres. Dans l'ensemble, 73 % des fonds de financement commun interinstitutions s'occupant de développement ont mis en place au moins 80 % des outils communs de gestion de la qualité, contre 61 % en 2020.

[7] Les outils de gestion communs sont les suivants : stratégie bien définie, comportant des éléments novateurs dans les domaines où cela est utile ; théories du changement claires ; systèmes solides de gestion axée sur les résultats ; organes de gouvernance qui fonctionnent bien et qui sont soutenus par des secrétariats efficaces ; mécanismes d'assurance qualité dans la perspective des normes et valeurs des Nations Unies ; systèmes et stratégies de gestion des risques ; normes en matière d'efficacité opérationnelle, de présentation d'informations, de visibilité et de transparence ; planification et financement d'évaluations conjointes et d'évaluations pour l'ensemble du système qui soient conformes aux normes du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation.

20. Le montant total des contributions aux fonds de financement commun mondiaux a augmenté en 2021, s'établissant à 1,26 milliard de dollars, dont la moitié était destinée au Fonds central pour les interventions d'urgence. Le financement de plusieurs fonds mondiaux phares reste toutefois très insuffisant. Le Fonds commun pour les objectifs de développement durable a vu son financement diminuer de 75 % entre 2021 et 2022, passant de 79 millions de dollars à seulement 20 millions de dollars. Ce montant est très inférieur à l'objectif de 290 millions de dollars par an fixé dans le cadre du pacte de financement. Il s'agit d'un moteur de réforme essentiel, que le manque de fonds met en péril. Le Fonds commun s'appuie systématiquement sur quatre contributeurs qui ont fourni près de 80 % du montant total des contributions depuis 2019. Le montant total des contributions annoncées au Fonds pour la consolidation de la paix a diminué de 12 %, passant de 195 millions de dollars à 171 millions de dollars en 2022. Largement inférieur à l'objectif de 500 millions de dollars par an qui a été défini dans le pacte de financement, ce chiffre témoigne d'une tendance préoccupante, sachant que les besoins mondiaux sont de plus en plus importants dans le domaine de la consolidation de la paix. De même, dans le cas du fonds d'affectation spéciale multidonateur pour l'intégration des droits humains, outil essentiel pour tirer parti des moyens de garantir que les droits humains restent au cœur de l'action du système, les nouveaux engagements financiers ont représenté 3,8 millions de dollars en 2022, soit presque 40 % de moins qu'en 2021.

21. Au niveau national, le Groupe des Nations Unies pour le développement durable a été financé à hauteur de 1,5 milliard de dollars en 2021, les trois quarts de ce montant ayant été alloué à l'aide humanitaire et le reste au développement. Les contributions aux fonds de développement nationaux ont diminué de 5 % en 2021, se chiffrant au total à 379 millions de dollars. Les équipes de pays des Nations Unies utilisent ces fonds pour consolider et mobiliser des financements à l'appui des objectifs de développement durable prioritaires énoncés dans les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, y compris dans le cadre de l'action menée face aux urgences de développement.

22. En 2021, on n'a compté que 34 pays pour lesquels au moins 15 % des dépenses autres que les dépenses de base ont été financées au moyen de fonds de financement commun interinstitutions ; ce pourcentage correspond à la part minimale recommandée qui permet à ces fonds de servir de pôles pour garantir la cohérence et l'efficacité de l'action des entités des Nations Unies dans le pays (voir la figure 9). Dans 11 de ces pays, le système des Nations Unies pour le développement met en œuvre des programmes de petite envergure, pour lesquels les dépenses sont inférieures à 50 millions de dollars par an, et la fragmentation constitue une difficulté considérable.

Figure 9
Pays pour lesquels plus de 15 % des dépenses de développement imputées sur les ressources autres que les ressources de base ont été financées par des fonds de financement commun interinstitutions (2021)

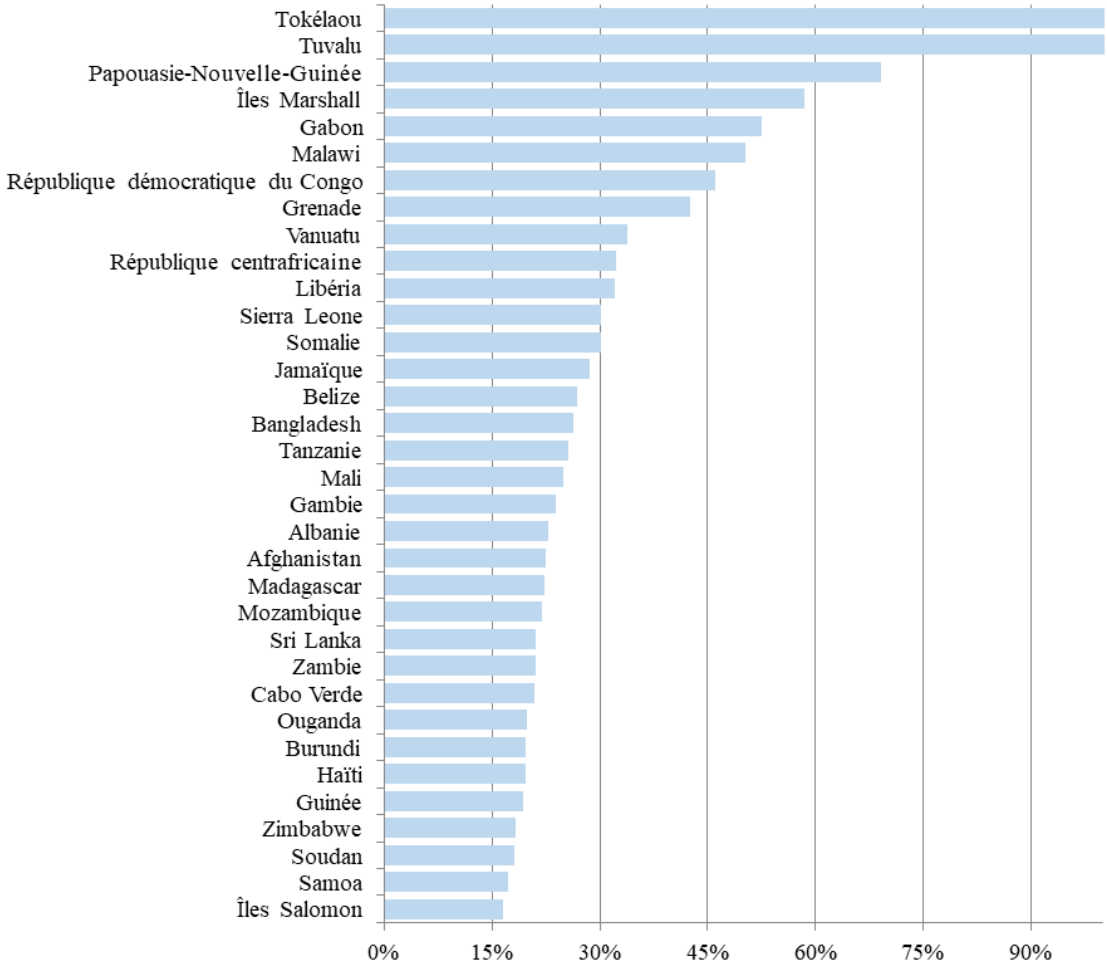

Source : Département des affaires économiques et sociales, 2023.

23. Le montant total des contributions aux fonds thématiques propres à une institution a augmenté pour la cinquième année consécutive en 2021 pour atteindre 1,2 milliard de dollars, soit 12 % de plus qu'en 2020 et 2,5 fois plus qu'en 2016 (voir figure 10). Les fonds thématiques propres à une institution sont également des mécanismes de financement commun, que plusieurs entités ont mis en place pour pouvoir utiliser leurs ressources avec une plus grande souplesse. Venant compléter utilement les ressources de base, ils facilitent l'obtention de résultats de haut niveau aux niveaux national, régional et mondial. Préaffectées selon des critères souples, les contributions aux fonds thématiques permettent aux entités des Nations Unies d'affecter les ressources là où elles sont le plus nécessaires.

Figure 10
Évolution du financement des fonds thématiques propres à une institution (2011-2021)

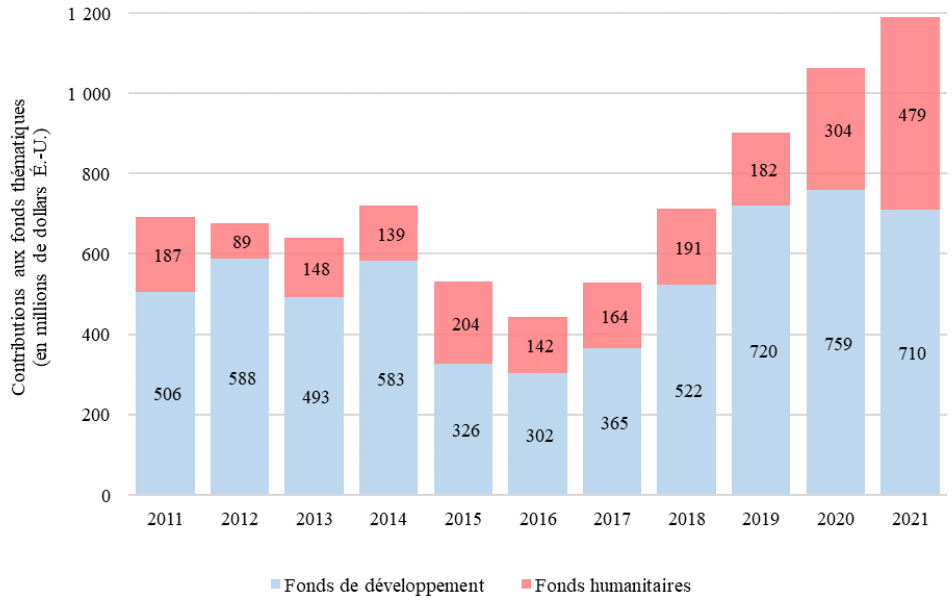

Source : Département des affaires économiques et sociales, 2023.

24. Ces deux dernières années, le financement des fonds thématiques a augmenté sous l'effet des contributions aux fonds axés sur l'aide humanitaire (voir figure 10). En 2021, du montant total des contributions aux ressources autres que les ressources de base destinées aux activités de développement, 5,4 % (soit 710 millions de dollars) a été alloué aux fonds thématiques, soit un peu moins que l'objectif de 6 % fixé dans le pacte de financement.

II. Utilisation des ressources

A. Financement à l'échelle du système des Nations Unies

25. À l'échelle du système des Nations Unies, les dépenses ont atteint en 2021 un montant total de 60,2 milliards de dollars, dont les trois quarts étaient affectés aux activités opérationnelles de développement et aux activités d'aide humanitaire. Les opérations de paix ont compté pour 14 % dans ce montant, et le programme mondial et l'assistance spécialisée[8] pour 11 % (voir la figure 11).

[8] Il s'agit des activités qui ont pour objectif : a) de viser à remédier à certains problèmes mondiaux ou régionaux sans lien direct avec l'aide au développement et l'action humanitaire ou les opérations de paix ou b) de concourir au développement durable dans une optique à long terme dans des pays hors programmes.

Figure 11
Dépenses des organismes des Nations Unies, par type d'activité (2021)

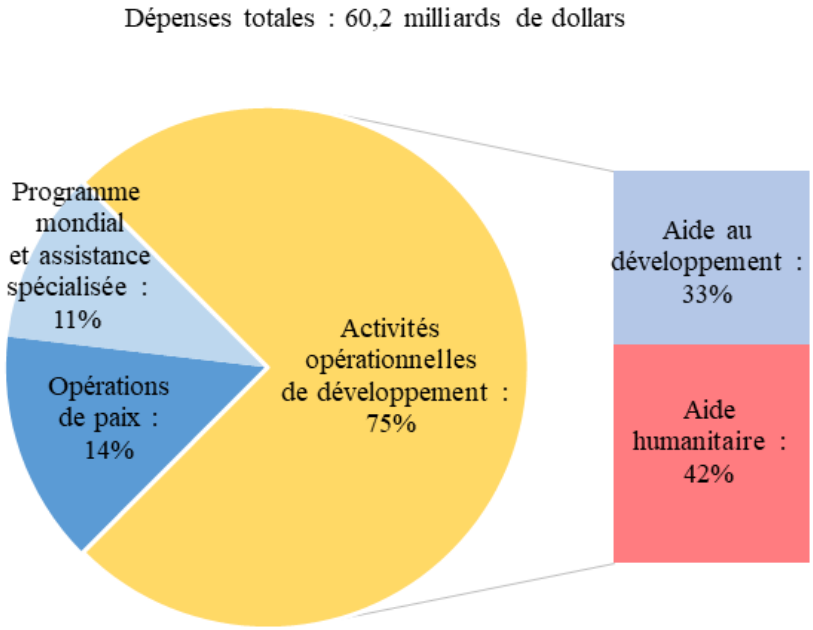

Source : Département des affaires économiques et sociales, 2023.

26. Le montant total des dépenses consacrées aux activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, y compris l'aide humanitaire, a augmenté de près de 5 milliards de dollars pour atteindre 45,1 milliards de dollars en 2021. De ce montant, 78 % a servi à financer les activités nationales, 4 % les activités régionales et 18 % les activités mondiales, y compris les programmes mondiaux et les activités menées au Siège (voir la figure 12).

Figure 12
Ventilation générale des dépenses (2021)

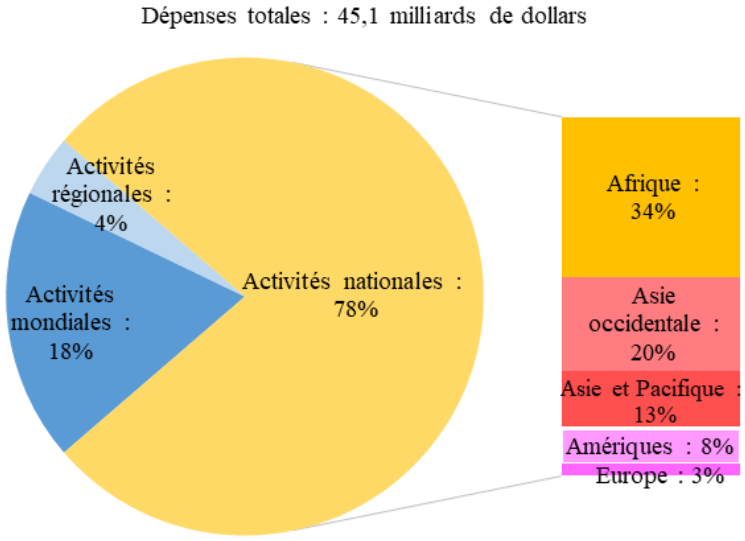

Source : Département des affaires économiques et sociales, 2023.

27. Sur le plan géographique, la part la plus élevée des dépenses (quelque 15,5 milliards de dollars) a été affectée aux activités menées au niveau national en Afrique, devant l'Asie de l'Ouest. Ensemble, les activités dans ces deux régions ont représenté plus de la moitié de toutes les dépenses en 2021, et 71 % des dépenses totales au niveau national.

28. Après avoir stagné pendant près d'une décennie (voir figure 13), le montant des ressources utilisées au titre des activités de développement a augmenté de près de 3 milliards de dollars en 2021, dépassant pour la première fois la barre des 20 milliards de dollars. Les dépenses consacrées aux activités humanitaires ont augmenté de 2 milliards de dollars en 2021, atteignant un montant supérieur à 25 milliards de dollars.

Figure 13
Flux de financement, par type d'activité (2011-2021)

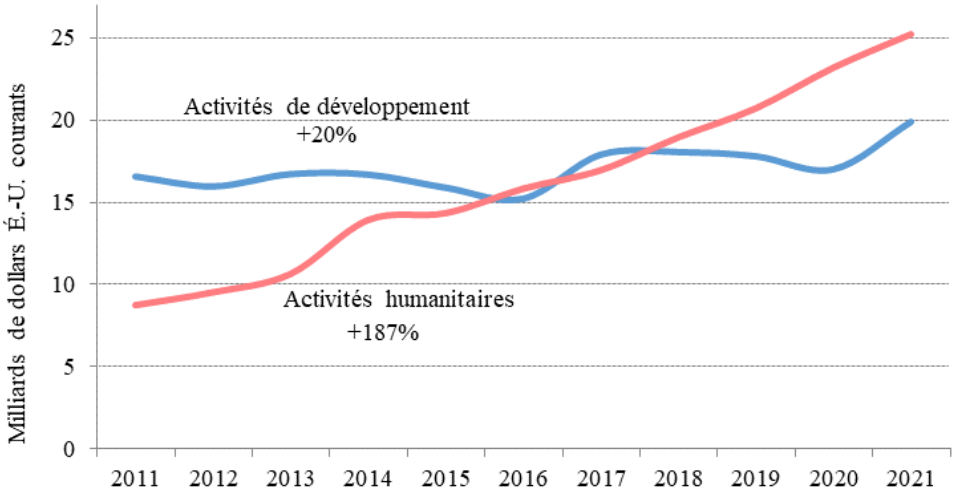

Source : Département des affaires économiques et sociales, 2023.

29. La figure 14 montre les dépenses totales consacrées aux activités de développement et aux activités humanitaires par les 12 plus grandes entités du système des Nations Unies pour le développement en 2021. Ces entités ont compté pour 88 % dans les dépenses totales du système au titre des activités opérationnelles, les cinq premières d'entre elles représentant à elles seules plus des deux tiers du montant total.

Figure 14
Dépenses de développement et d'aide humanitaire, par entité (2021)

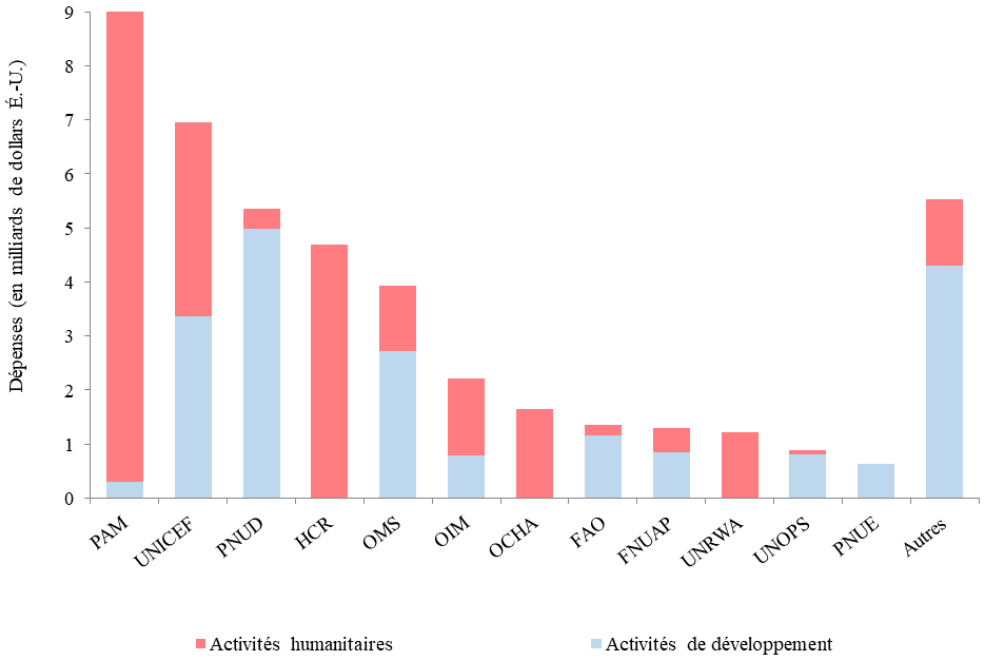

Source : Département des affaires économiques et sociales, 2023.

Abréviations : FAO = Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ; FNUAP = Fonds des Nations Unies pour la population ; HCR = Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ; OCHA = Bureau de la coordination des affaires humanitaires ; OIM = Organisation internationale pour les migrations ; OMS = Organisation mondiale de la Santé ; PAM = Programme alimentaire mondial ; PNUD = Programme des Nations Unies pour le développement ; PNUE = Programme des Nations Unies pour l'environnement ; UNICEF = Fonds des Nations Unies pour l'enfance ; UNOPS = Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets ; UNRWA = Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

30. Les pratiques de recouvrement des coûts sont conçues pour garantir que les coûts des projets financés par des ressources autres que les ressources de base soient effectivement couverts. Dans la pratique, cela permet d'éviter de financer des activités autres que les activités de base au moyen des ressources de base. Les entités du système des Nations Unies pour le développement s'efforcent de pleinement respecter le taux standard de recouvrement des coûts en s'employant à réduire le nombre de dérogations qui permettent aux partenaires de financement d'éviter l'application de ce taux à certains accords. Dans le pacte de financement, l'engagement a été pris de mettre fin à ces dérogations. En 2021, les accords prévoyant une réduction des dépenses à recouvrer ont porté sur un montant total estimatif de 236 millions de dollars, contre 449 millions de dollars en 2020[9]. Outre qu'ils ont prié les entités de mieux respecter les taux de recouvrement fixés, les États Membres leur ont demandé, dans la résolution 75/233 de l'Assemblée générale, de faire état de façon plus transparente des coûts recouvrés en application des directives de recouvrement des coûts. En 2022, 85 % des entités du système des Nations Unies pour le développement (17 des 20 entités ayant répondu à la question) ont rendu

[9] Ce chiffre correspond à la valeur des accords et non au montant des dérogations. L'application d'une réduction moyenne de 1 % correspondrait à des pertes d'un montant de 2,36 millions de dollars à l'échelle du système en 2021.

compte à leur organe directeur de l'application des directives de recouvrement des coûts et des taux approuvés, et 87 % des entités ont précisé les montants prévus et effectifs des coûts recouvrés au titre des activités financées par des ressources autres que les ressources de base.

B. Ventilation des dépenses par pays ou territoire et par objectif de développement durable

31. La qualité des informations financières s'étant améliorée, les parties prenantes sont mieux à même de comprendre les contributions du système des Nations Unies pour le développement à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Trente-six entités des Nations Unies, responsables de 77 % des dépenses totales du système des Nations Unies[10], ont communiqué des informations sur les activités menées et les dépenses effectuées en 2021 au regard des 17 objectifs de développement durable (voir figure 15). Cela représente un progrès par rapport à 2020, où 24 entités en avaient fait autant.

Figure 15
Dépenses, par objectif de développement durable (2021)

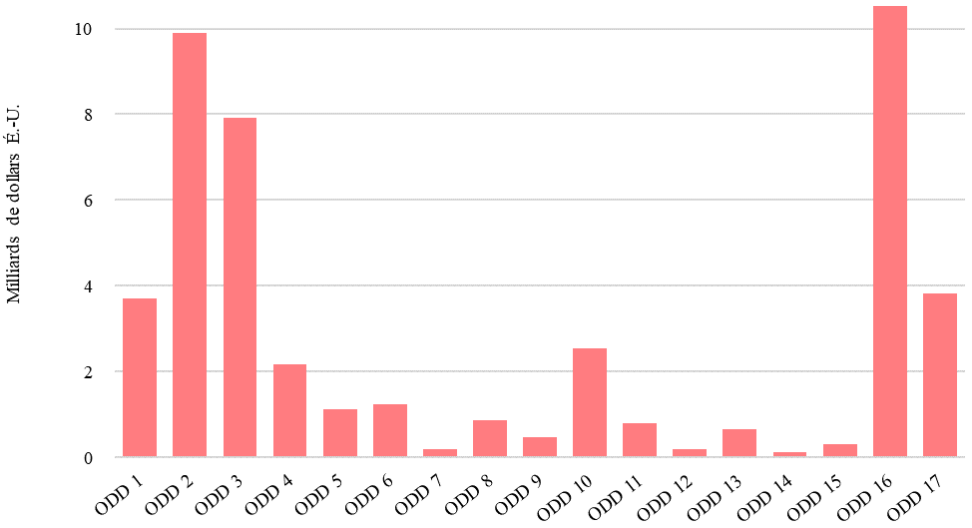

Source : Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, 2023.

Abréviation : ODD = objectif de développement durable.

32. L'objectif de développement durable n° 16 (paix, justice et institutions efficaces) est l'objectif auquel les entités des Nations Unies ont consacré le plus de dépenses dans le cadre de leurs activités, juste devant l'objectif 2 (éliminer la faim) et l'objectif 3 (santé et bien-être). D'après les pays de programme, il sera particulièrement nécessaire, ces deux prochaines années, de s'employer à favoriser la réalisation des objectifs 3, 1 (éliminer la pauvreté) et 2, mais également de l'objectif 13 (lutter contre les changements climatiques), auquel relativement peu de ressources sont actuellement consacrées[11].

[10] La figure 15 n'offre donc pas un aperçu exhaustif des dépenses du système.
[11] Voir A/78/72-E/2023/59, sect. IV.

33. Comme indiqué dans la figure 16, l'allocation des ressources est focalisée sur un certain nombre de crises majeures. Les entités des Nations Unies ont mené des programmes de grande envergure (pour lesquels les dépenses ont été supérieures à 200 millions de dollars) dans 43 pays en 2021 ; dans ces pays, la plus grande part des ressources a été allouée à l'aide humanitaire.

34. Neuf pays[12] concentrent à eux seuls près de la moitié de l'ensemble des dépenses consacrées aux activités humanitaires menées par les entités des Nations Unies au niveau national. Dans ces pays, il est essentiel de mener les opérations d'aide humanitaire, de développement et de paix de façon cohérente, en coordination et en collaboration étroites, car les solutions liées au développement sont le seul moyen sûr de mettre fin aux crises prolongées. Dans le cadre d'une enquête menée en 2022 par le Département des affaires économiques et sociales, 89 % des pays dotés de programmes de grande envergure ont estimé qu'il existait une collaboration étroite entre les entités des Nations Unies travaillant dans les domaines de l'action humanitaire et du développement, et 25 % ont qualifié cette collaboration de « très étroite ». Parmi les pays dotés de programmes de grande envergure qui ont répondu à l'enquête, 96 % ont jugé que la redynamisation du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents avait contribué à créer de fortes synergies entre les opérations de développement, d'aide humanitaire et de consolidation de la paix.

[12] Afghanistan, Éthiopie, Jordanie, Liban, République arabe syrienne, Soudan, Soudan du Sud, Yémen et État de Palestine.

Figure 16
Pays et territoires dans lesquels les dépenses ont été supérieures à 200 millions de dollars (2021)

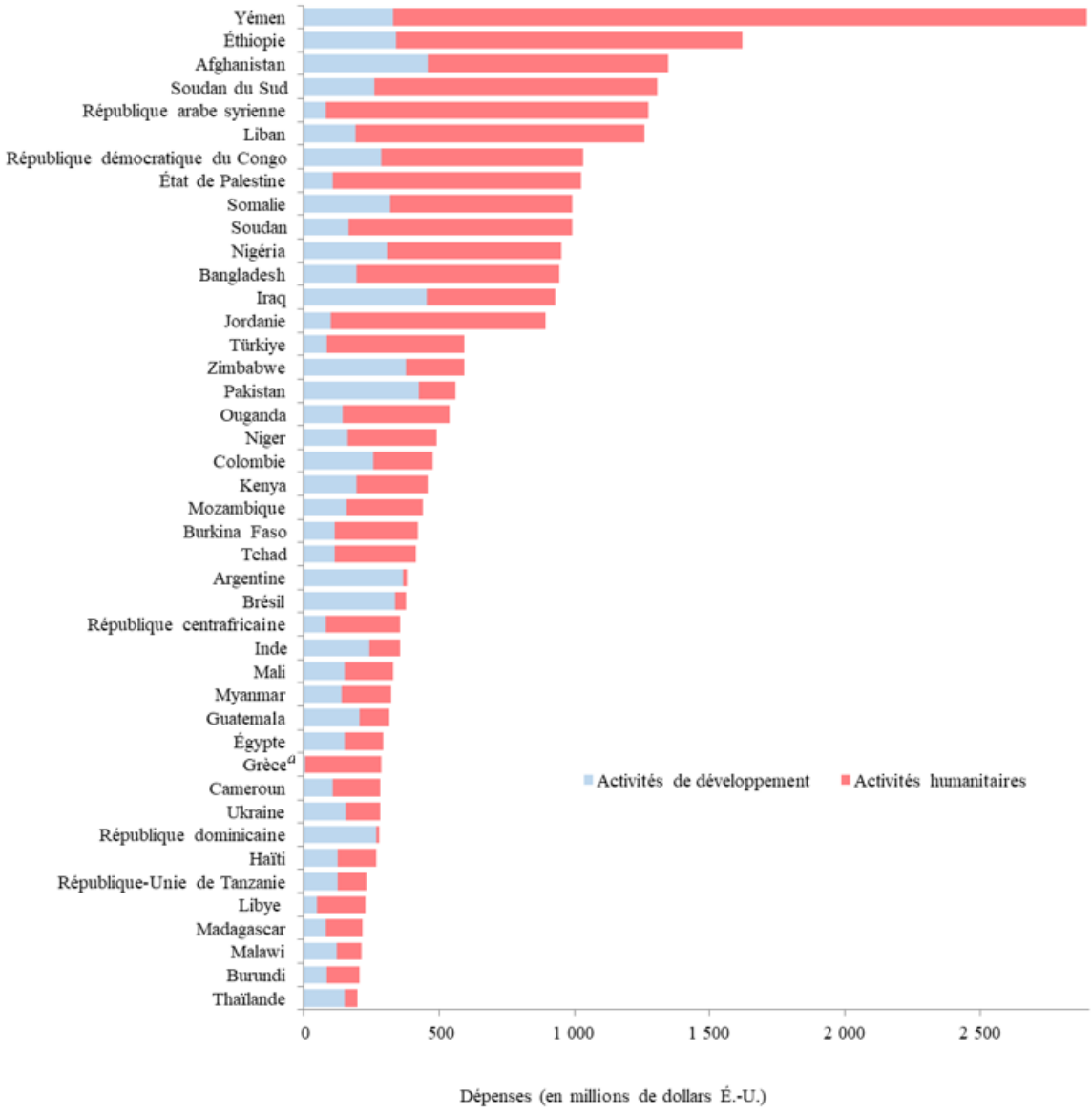

Source : Département des affaires économiques et sociales, 2023.

[a] Bien qu'elle ne soit pas un pays de programme, la Grèce figure dans le présent graphique compte tenu du volume élevé des dépenses qui y ont été faites en 2021.

35. Ensemble, les 66 pays dotés de programmes de petite envergure (pour lesquels les dépenses ont été inférieures à 50 millions de dollars) ont représenté 3 % des dépenses totales en 2021. Les dépenses ont été inférieures à 20 millions de dollars dans 40 de ces pays, lesquels n'ont compté que pour 0,5 % dans les dépenses totales effectuées au niveau national. Étant donné que de nombreuses entités des Nations Unies travaillent dans ces pays au moyen de budgets modestes, il y existe un plus grand risque de fragmentation et d'inefficacité, en particulier si les ressources sont préaffectées selon des critères stricts au niveau des projets. Le financement souple des activités de base et les contributions aux fonds de financement commun

interinstitutions peuvent contribuer à réduire cette fragmentation. Dans la figure 17, le financement des activités opérationnelles est ventilé par type de ressources pour les 66 pays dotés de programmes de petite envergure. Dans l'ensemble, en 2021, 30 % des ressources étaient des ressources de base, mais seulement 4,5 % des ressources passaient par les fonds de financement commun interinstitutions. Ces proportions varient considérablement d'un pays à l'autre.

Figure 17
Pays et territoires où les dépenses ont été inférieures à 50 millions de dollars : dépenses par type de ressources (2021)

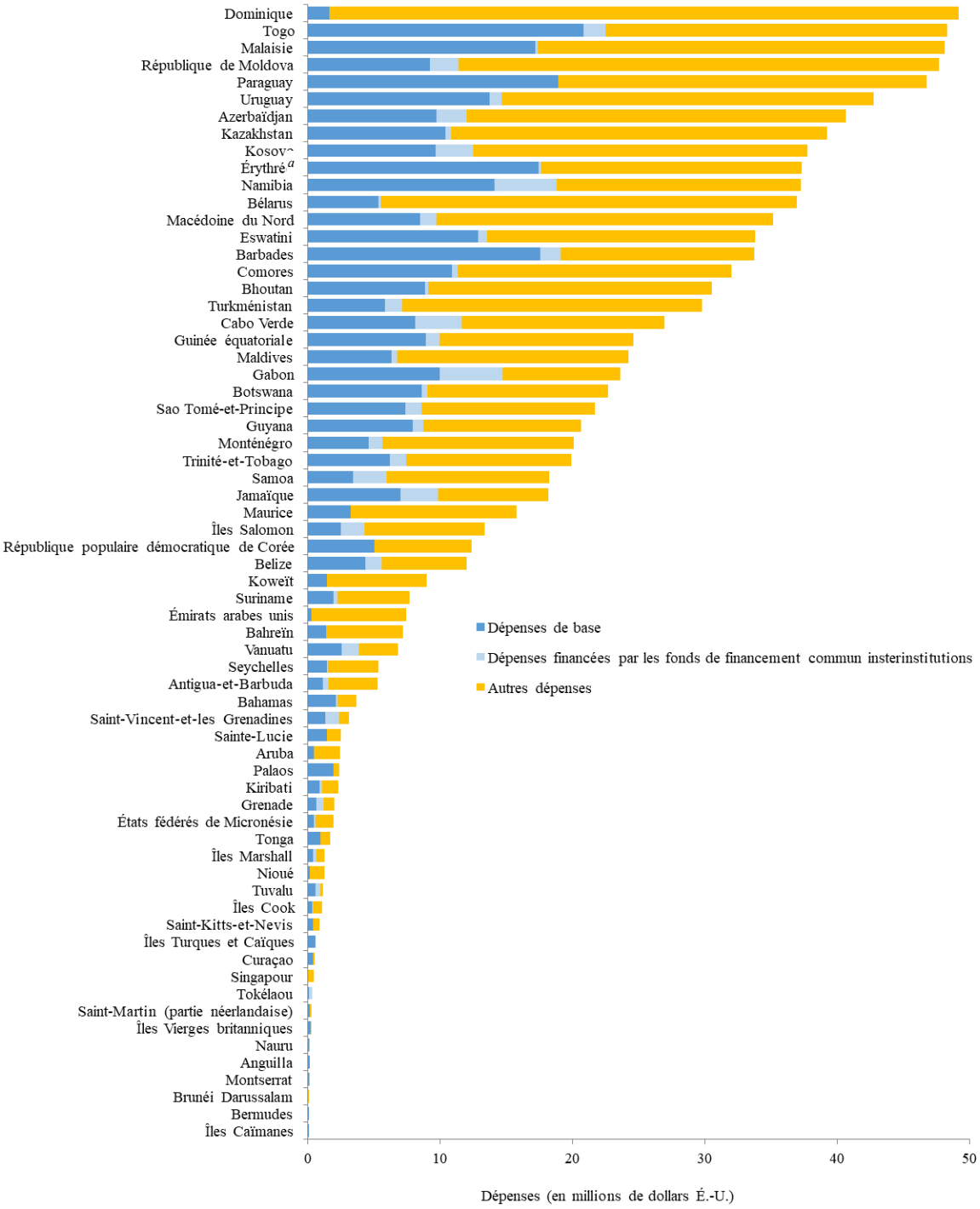

Source : Département des affaires économiques et sociales, 2023.

[a] Toute mention du Kosovo doit s'interpréter à la lumière de la résolution 1244 (1999).

C. Dépenses dans les pays en situation particulière

36. L'enquête menée auprès des États contributeurs a montré que la priorité était généralement accordée aux pays en situation particulière ; 57 % des répondants ont dit donner la priorité aux pays les moins avancés et 29 % aux pays d'Afrique (voir figure 18).

Figure 18
Catégories de pays privilégiées par les pays donateurs

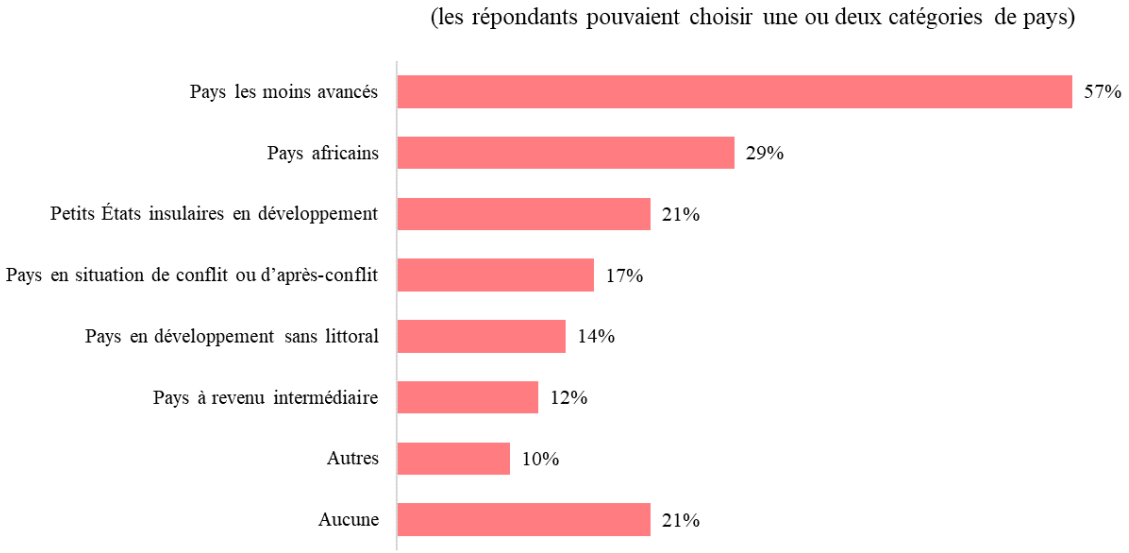

Source : Enquête réalisée en 2022 auprès des pays contributeurs par le Département des affaires économiques et sociales.

37. Comme le fait ressortir le tableau ci-dessous, on constate dans l'ensemble une forte augmentation des ressources allouées aux activités opérationnelles de développement dans les groupes de pays vulnérables[13]. Au cours des cinq dernières années, les dépenses consacrées aux petits États insulaires en développement ont été multipliées par deux.

Dépenses consacrées aux activités opérationnelles de développement, y compris l'aide humanitaire, par catégorie de pays

Catégorie de pays	*Nombre de pays*	*Dépenses de 2021 (en millions de dollars des États-Unis)*	*Montant moyen des dépenses par pays (en millions de dollars des États-Unis)*	*Dépenses en pourcentage du total*	*Évolution des dépenses sur 5 ans (en points de pourcentage)*	*Dépenses par habitant (en dollars des États-Unis)*
Pays les moins avancés	46	17 628	383	50,5	+66	16,03
Petits États insulaires en développement	55	1 313	24	3,8	+121	18,24
Pays en développement sans littoral	32	9 157	286	26,3	+43	16,62

[13] On trouvera la liste des pays de chaque catégorie sur le site Web du Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Un même pays peut figurer dans plus d'une catégorie. Voir www.un.org/ohrlls/fr.

Catégorie de pays	*Nombre de pays*	*Dépenses de 2021 (en millions de dollars des États-Unis)*	*Montant moyen des dépenses par pays (en millions de dollars des États-Unis)*	*Dépenses en pourcentage du total*	*Évolution des dépenses sur 5 ans (en points de pourcentage)*	*Dépenses par habitant (en dollars des États-Unis)*
Pays d'Afrique	56	15 041	269	43,1	+39	10,80
Pays à revenu intermédiaire	109	18 128	166	52,0	+51	3,12

38. Les dépenses consacrées aux activités opérationnelles dans les pays les moins avancés ont nettement augmenté entre 2017 et 2021 (voir figure 19). Plus de la moitié des dépenses faites au niveau des pays ont concerné les pays les moins avancés, après une période où cette part était inférieure à 50 %. La majeure partie de l'augmentation observée ces dernières années s'explique par le développement des activités humanitaires dans ces pays. Les dépenses consacrées aux activités de développement dans les pays les moins avancés sont restées stables au cours de la dernière décennie ; en 2021, elles ont compté pour seulement 40 % dans les dépenses totales consacrées aux activités de développement (et pour 57 % dans les dépenses d'aide humanitaire). Les ressources de base n'ont représenté que 13 % des ressources utilisées dans les pays les moins avancés en 2021. L'utilisation de ce type de ressources aide à mener des interventions stratégiques, agiles et rapides, chose particulièrement importante pour ce groupe de pays vulnérables, où les circonstances changent souvent rapidement.

Figure 19
Dépenses réalisées dans les pays les moins avancés (2011-2021)

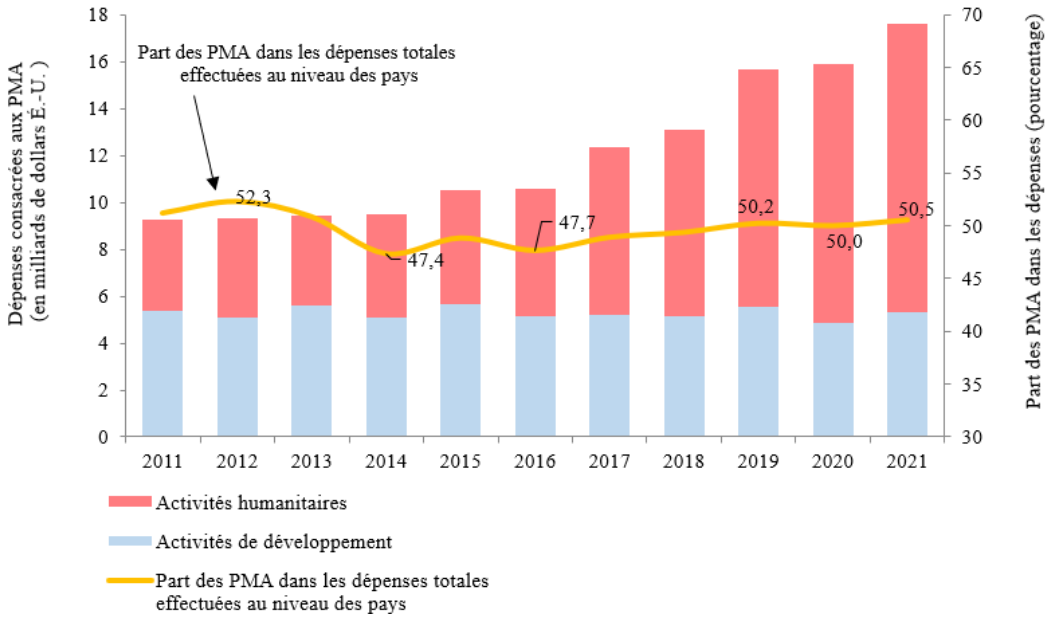

Source : Département des affaires économiques et sociales, 2023.

Abréviation : PMA = pays les moins avancés.

39. Les dépenses effectuées dans les petits États insulaires en développement ont augmenté de 40 % en 2021, sous l'effet d'une forte hausse au titre des activités de développement comme des activités humanitaires (voir figure 20). Cette augmentation était généralisée, près des trois quarts des États en question ayant vu augmenter les dépenses de développement du système des Nations Unies par rapport

à 2020. Estimant que les petits États insulaires en développement demeuraient un cas à part au regard du développement durable, les États Membres ont demandé instamment que le système des Nations Unies pour le développement intègre dans son travail les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et les questions intéressant ces États. Les petits États insulaires en développement constituent un groupe diversifié qui comprend 8 États de la catégorie des pays les moins avancés et 28 pays à revenu intermédiaire ; les deux tiers d'entre eux sont couverts par un bureau multipays des Nations Unies. Ils ont été frappés de plein fouet par la pandémie de COVID-19, nombre d'entre eux étant tributaires du tourisme. En raison de la lenteur de la reprise économique, la production prévue pour 2023 y est inférieure de 9 % aux projections fondées sur les tendances observées avant la pandémie, ce qui représente l'écart le plus important parmi tous les groupes de pays[14].

Figure 20
Dépenses réalisées dans les petits États insulaires en développement (2014-2021)

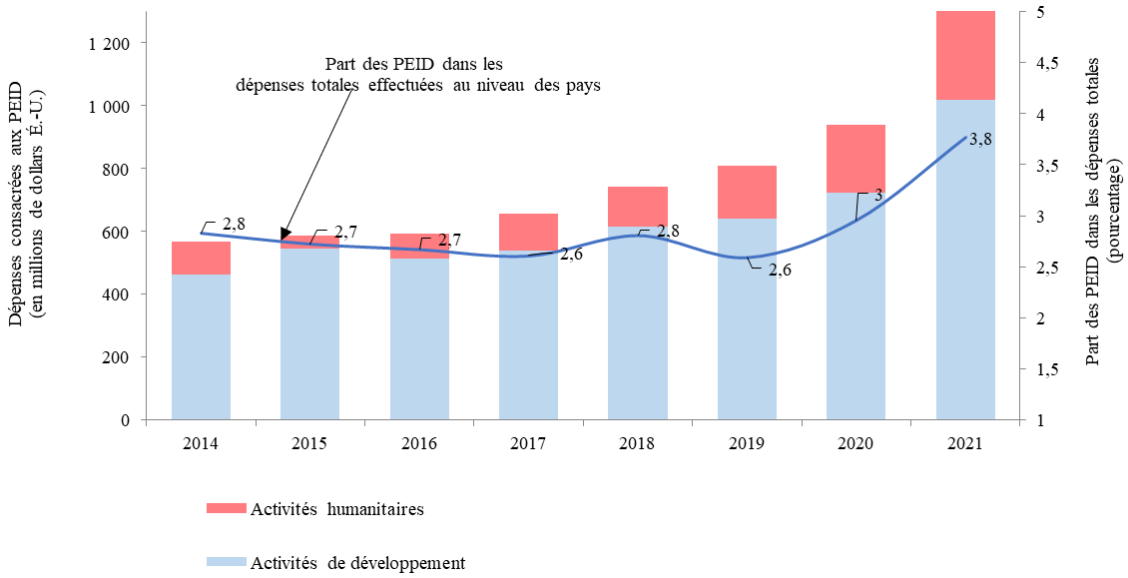

Source : Département des affaires économiques et sociales, 2023.

Abréviation : PEID = petits États insulaires en développement.

40. Dans les pays en développement sans littoral, les ressources affectées aux activités opérationnelles n'ont pas augmenté dans la même mesure que dans les deux groupes de pays examinés plus haut, mais elles ont néanmoins affiché une hausse importante de 22 % entre 2019 et 2021. Cette hausse s'est traduite par une augmentation de la part de ces pays dans les dépenses totales, qui est passée de 24 % en 2019 à un peu plus de 26 % en 2021. Ce pourcentage était cependant plus élevé avant 2018 (voir figure 21).

[14] Banque mondiale, *Perspectives économiques mondiales*, janvier 2022.

Figure 21
Dépenses effectuées dans les pays en développement sans littoral (2014-2021)

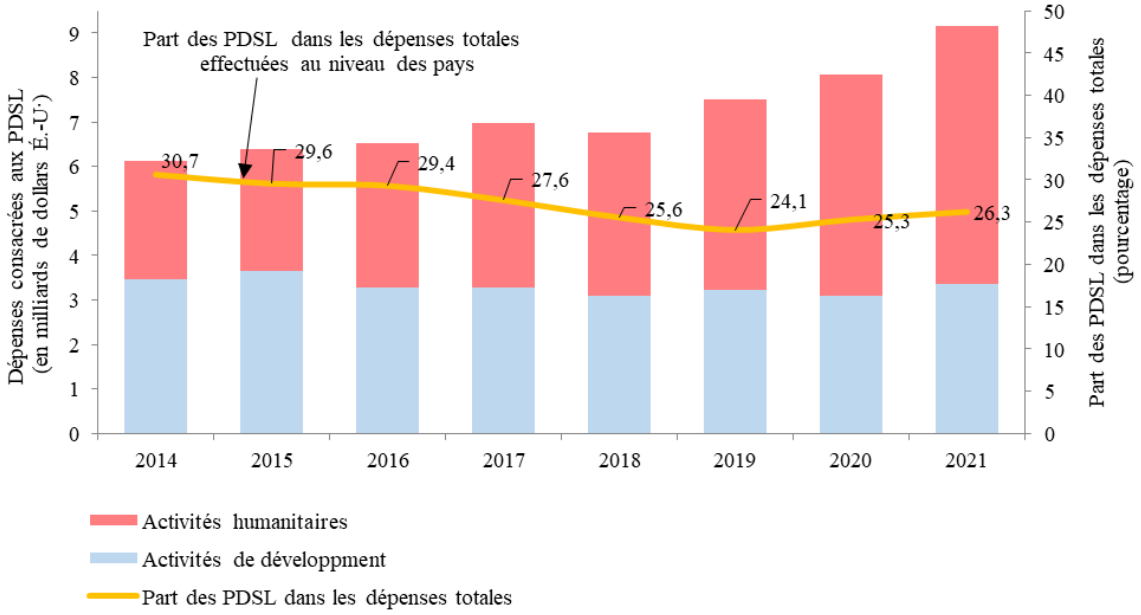

Source : Département des affaires économiques et sociales, 2023.

Abréviation : PDSL = pays en développement sans littoral.

41. Les ressources consacrées aux activités opérationnelles en Afrique ont augmenté de 11 % entre 2020 et 2021, franchissant la barre des 15 milliards de dollars. Cette hausse était répartie sur la majeure partie du continent, ayant concerné 47 des 56 pays africains. D'après les données les plus récentes (2021), le système des Nations Unies pour le développement consacre aux pays du continent 43 % de ses dépenses effectuées au niveau national.

42. Les dépenses du système des Nations Unies pour le développement en faveur des pays à revenu intermédiaire ont augmenté de 51 % depuis 2016. Les pays à revenu intermédiaire constituent un groupe très diversifié de 109 pays, qui comprend 21 pays de la catégorie des pays les moins avancés, 20 pays en développement sans littoral, 28 petits États insulaires en développement et 30 pays d'Afrique. Vingt-quatre pays à revenu intermédiaire n'appartiennent à aucun de ces groupes. La figure 22 illustre les dépenses par habitant consacrées aux activités opérationnelles de développement (y compris les activités humanitaires) dans ces sous-groupes de la catégorie des pays à revenu intermédiaire. Parmi les pays à revenu intermédiaire, c'est dans les petits États insulaires en développement que les dépenses sont les plus élevées, et elles sont principalement consacrées aux activités de développement.

Figure 22
Dépenses par habitant dans les pays à revenu intermédiaire en 2021

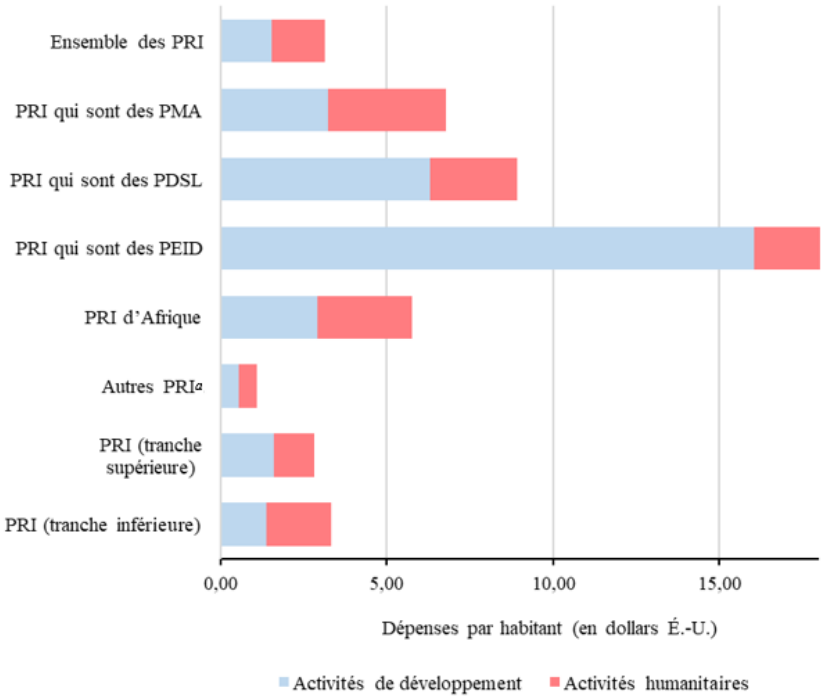

Source : Département des affaires économiques et sociales, 2023.

Abréviations : PDSL = pays en développement sans littoral ; PEID = petits États insulaires en développement ; PMA = pays les moins avancés ; PRI = pays à revenu intermédiaire.

[a] Les PRI qui ne relèvent d'aucun des groupes suivants : pays d'Afrique, PDSL, PEID, PMA.

III. Transparence des flux de financement et principe de responsabilité

43. Les États Membres ont affirmé à plusieurs reprises que la transparence de l'utilisation des ressources par le système des Nations Unies pour le développement et l'obligation de rendre compte de cette utilisation étaient des priorités absolues, notamment dans la résolution 75/233 de l'Assemblée générale. L'enquête menée auprès des États contributeurs a clairement fait apparaître que la qualité de l'information présentée sur les résultats avait une grande influence sur les choix concernant l'affectation des ressources. Les pays autres que les pays de programme ont estimé que la qualité de cette information et le degré de transparence de l'information financière étaient deux des trois facteurs les plus importants pour les donateurs lorsqu'il s'agissait de choisir les destinataires des contributions et les modalités de financement correspondantes (voir figure 23). Le montant des frais généraux a été jugé moins important que d'autres facteurs.

Figure 23
Principaux facteurs guidant les décisions des donateurs sur les destinataires des contributions et les modalités de financement

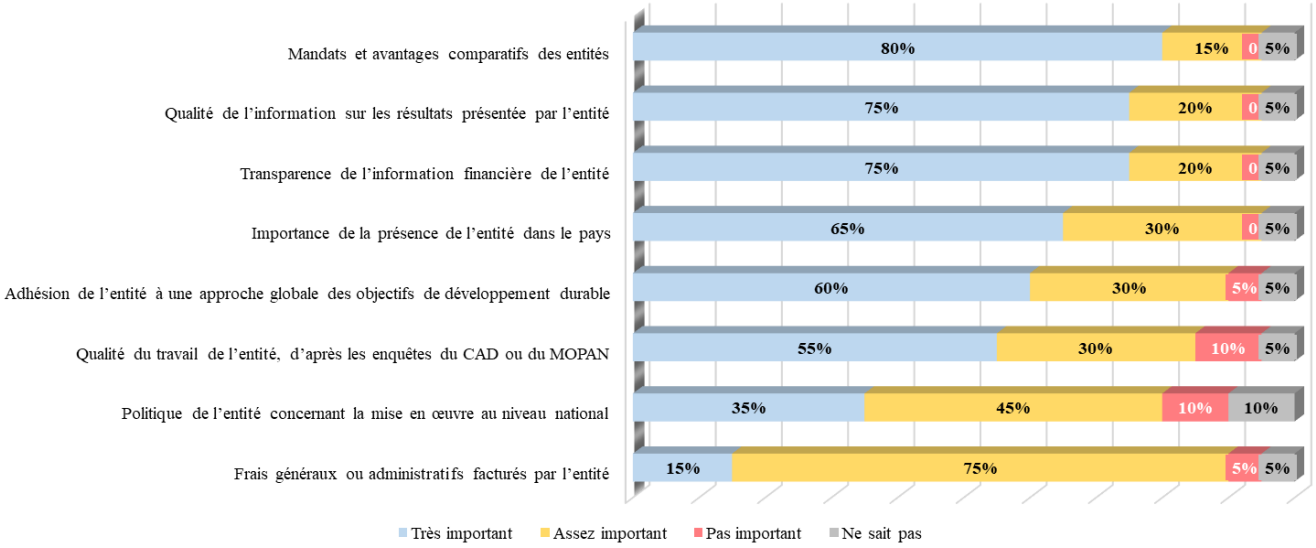

Source : Enquête réalisée en 2022 auprès des pays contributeurs par le Département des affaires économiques et sociales.

Abréviations : CAD = Comité d'aide au développement ; MOPAN = Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales.

44. Les principaux contributeurs financiers interrogés ont souligné que la présentation d'informations sur les résultats n'était pas uniforme parmi les entités du système des Nations Unies pour le développement et qu'elle était généralement de meilleure qualité dans le cas des contributions préaffectées selon des critères stricts. Seulement 26 % des contributeurs interrogés ont estimé que la qualité de l'information présentée sur les résultats obtenus au moyen des ressources de base était « bonne », 63 % des répondants la qualifiant de « moyenne » et 11 % de « médiocre ». Dans le cas des ressources autres que les ressources de base, 47 % des contributeurs interrogés ont estimé que la qualité de l'information était « bonne », les 53 % restants l'ayant jugée « correcte ».

45. L'accessibilité de l'information est tout aussi importante. Les résultats de la dernière enquête font apparaître une amélioration dans ce domaine. Quelque 88 % des répondants ont estimé que l'accessibilité de l'information sur les résultats était « bonne », contre 74 % en 2021. La plupart des entités du système des Nations Unies pour le développement ont mis en ligne des portails de données ouvertes qui permettent d'obtenir des informations financières et géographiques détaillées sur leurs activités et programmes. On trouvera plus de détails au sujet de la présentation d'informations sur les résultats à la section V.A du document A/78/72-E/2023/59. Le système des Nations Unies pour le développement a fait des progrès considérables dans le renforcement de la responsabilité effective et de la transparence en matière d'information financière ; il importera de poursuivre sur cette voie pour accroître la confiance des États Membres et pour montrer que les contributions aux ressources de base ainsi que d'autres formes de financement souple sont des moyens efficaces d'investir dans l'obtention de résultats en matière de développement.

46. Au niveau mondial, les entités des Nations Unies s'emploient à mieux rendre compte de leur action en appliquant les normes communes du système en matière

d'information financière. En 2022, toutes ont soumis des données financières au Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, qui publie des données conformes à ces normes communes, produisant ainsi à l'échelle du système des données d'un degré de comparabilité élevé, sur lesquelles le présent additif se fonde en grande partie. Dans le cadre de l'enquête menée récemment auprès des sièges des entités du système, 61 % des entités interrogées ont indiqué qu'elles publiaient des données financières conformes à la norme de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide. La plupart des entités qui n'ont pas mis en place les outils nécessaires pour publier des informations conformément à cette norme relèvent du Secrétariat de l'ONU. Le Conseil des chefs de secrétariat a commencé à mettre en œuvre la nouvelle stratégie relative au cube de données pour 2022-2025 en intégrant, à l'échelle du système, des données détaillées sur les fonds thématiques propres à une entité dans sa base de données et son système d'information. Cela garantit la disponibilité de données de bonne qualité et d'une granularité élevée sur les financements souples, améliorant ainsi la visibilité des contributeurs. Enfin, le nouveau portail des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires a été lancé en juillet 2022[15]. Doté de fonctionnalités améliorant la transparence qui ont été mises au point ces dernières années, il comporte de nouveaux contenus, outils d'analyse des données et éléments favorisant la visibilité, l'objectif étant de faciliter la collaboration avec les partenaires dans le cadre des fonds de financement commun.

47. Au niveau national, les cadres de financement exposent dans le détail la répartition et les montants des ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus dans les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Ils ont remplacé le cadre budgétaire commun et devraient être mis à jour chaque année pour donner un aperçu utile et réaliste des ressources disponibles et des déficits de financement. Sur les 109 équipes de pays des Nations Unies qui s'appuient aujourd'hui sur un plan-cadre de coopération, 74 (68 %) disposent d'un cadre de financement qui est mis à jour chaque année. Ce chiffre devrait augmenter dans les années à venir, étant donné que les cadres de financement sont élaborés sur la base d'une analyse qui est réalisée après que la version définitive du plan-cadre de coopération a été établie et que la configuration de l'équipe de pays a été définie. Les cadres de financement visent également à définir une stratégie pour obtenir les ressources nécessaires, notamment en fonction du type de ressources (ressources de base, ressources communes au niveau national, ressources thématiques, autres ressources ne relevant pas des ressources de base, etc.). Des 74 cadres de financement qui été élaborés, 84 % comportent des informations ventilées par source de financement et 77 %, des informations ventilées par type de financement.

[15] Voir https://mptf.undp.org.